ALLUMAGE DU POÊLE À BOIS

Le ramonage est fait une fois par an selon l'article L. 2213-26 du code général des collectivités territoriales

Le bois est stocké à l'arrière de la maison, sur le côté gauche du jardin, derrière le figuier, sous une grande bâche. Merci de bien veiller à toujours replacer celle-ci correctement après vous êtes servis.

Utiliser un cube allume feu pour enflammer une petite pyramide de bois. Le bois d'allumage est dans le sac noir devant le poêle.

Puis ajouter du bois sec pris sous abri et bâche derrière la maison.

Allume feu et allumettes se trouvent dans le compartiment sous le foyer.

Pour allumer le poêle, les deux manettes (derrière la porte du compartiment inférieur du poêle) doivent être positionnées vers les côtés extérieurs. Ramener vers l'intérieur la manette de droite (arrivée d'air extérieur) dès que le bois est bien enflammé. Ramener partiellement vers l'intérieur celle de gauche (arrivée d'air intérieur), dès que le thermostat positionné sur le tuyau de poêle passe dans le vert.